

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 04493

⑮ Hausse de tir pivotante, à positionnement variable, pour fusils de chasse ou autres armes.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). F 41 G 1/52, 1/06.

⑰ Date de dépôt..... 25 février 1980.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.

㉓ Déposant : Société anonyme dite : VERNEY-CARRON SA, résidant en France.

㉔ Invention de : Claude Verney-Carron.

㉕ Titulaire : *Idem* ㉓

㉖ Mandataire : Cabinet Charras,
3, place Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

La présente invention concerne l'armement et en particulier les appareils de visée pour fusils de chasse ou autres armes.

Il est connu de réaliser des hausses de tir adaptables sur la bande dans le cas de fusils de chasse à canons juxtaposés ou encore directement sur le tube de canon dans le cas de carabines ou de fusils à canons superposés. Ces hausses de tir généralement réglables en hauteur par curseur ou par vis, coopèrent avec le guidon de visée fixé en bout de la dite bande ou du canon.

Selon l'invention, on a voulu réaliser une hausse de tir pivotante, montée sur un axe tournant transversal dont les positions extrêmes, correspondant respectivement au rabattement de la plaquette de visée dans le plan supérieur de la bande et d'autre part à la position débordante en hauteur sont assurées au moyen d'une bille, ou doigt de poussée, logé dans un trou percé en hauteur dans l'épaisseur de la bande et avec un moyen de poussée. La dite bille pénétrant dans l'intérieur d'une gorge établie circulairement sur l'axe tournant, avec des creusures destinées à assurer les positionnements.

Selon une autre caractéristique, l'axe tournant logé dans un trou transversal de la bande, forme une face méplate pour permettre l'appui et la fixation réglable transversalement de la plaquette de visée débordante avec face transversale arrière échan-crée en forme de V pour former le point de visée.

Selon une autre caractéristique, et en variante, l'axe tournant comporte sur l'une ou ses faces transversales un repère qui coopère avec des graduations micrométriques disposées en regard sur la bande ou autre partie fixe de l'arme, une vis de réglage coopérant avec la gorge dudit axe tournant assurant le blocage en position après réglage en rotation dudit axe et par suite en hauteur de la plaquette de visée.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé.

La figure 1 est une vue en perspective d'un ensemble tubes de canons équipé d'une hausse de tir selon l'invention.

La figure 2 est à plus grande échelle une vue partielle en perspective illustrant les éléments séparés de la hausse de tir.

La figure 3 est une vue de face en coupe longitudinale de la hausse de tir, en position d'effacement, dans le plan de la face

supérieure de la bande.

La figure 4 est une vue extérieure en plan correspondant à la figure 3.

La figure 5 est une vue semblable à la figure 3, mais la hausse se est représentée en position d'utilisation après pivotement et positionnement vers le haut de la plaquette de visée.

La figure 6 est une vue en coupe transversale considérée selon la ligne 6-6 de la figure 5.

La figure 7 est une vue de face d'une hausse de tir selon une réalisation en variante.

Cette hausse de tir pivotante, à positionnement variable pour fusils de chasse ou autres armes selon l'invention est de préférence montée dans l'épaisseur de la partie débordante en hauteur de la bande 1 qui relie les tubes de canon 2 et 3.

Il est bien évident que dans le cas de carabine, ou de fusils de chasse à canons superposés, la hausse de tir peut être fixée à l'intérieur de toute semelle rapportée, selon les caractéristiques définies ci-après.

La bande 1 est percée suivant son épaisseur, avant montage entre les tubes de canon 2 et 3 d'une ouverture transversale 1¹ en forme de trou ouvert à sa partie supérieure en constituant une section longitudinale déportée 1², en queue d'aronde, dont le côté penté arrière 1³ se raccorde au trou 1¹, tandis que le côté opposé 1⁴ est déporté vers l'avant.

L'ouverture transversale 1¹ autorise le libre engagement d'un axe plein 4 de longueur correspondante, monté à libre rotation et muni d'une face méplate 4¹ se présentant dans le plan du fond de la section en queue d'aronde 1², comme illustré figure 3.

La face méplate 4¹ autorise l'appui d'une plaquette de visée 5 débordant transversalement de l'épaisseur de la bande 1 et dont la face supérieure 5¹ se situe au niveau de la face de la dite bande lors de sa position escamotée.

La plaquette de visée 5 est reliée par vis 6 à l'axe 4 par l'intermédiaire d'une fente 5² qui autorise rigoureusement le positionnement précis du sommet de l'angle α de son ouverture arrière 5³ en forme de V, constituant le point de mire.

L'on conçoit que la plaque de visée 5 peut ainsi occuper soit une position d'effacement comme illustré figure 3, soit une position d'utilisation comme illustré figure 5 et dans laquelle le positionnement angulaire de la dite plaquette permet de présenter

le sommet de l'angle α de l'ouverture 5³ en surélévation par rapport à la face supérieure de la bande 1, mais toujours suivant son axe longitudinal.

Il faut considérer qu'entre la position d'utilisation, illustrée figure 5, et la position d'effacement figure 3, des positionnements intermédiaires peuvent être obtenus pour les variations de hauteur du sommet de l'angle α par rapport à la bande 1. Ces positionnements intermédiaires sont alors contrôlés au moyen d'un repère R établi sur la face extérieure extrême de l'axe 4, pour se présenter en regard de graduations G réalisées sur la face latérale correspondante de la bande 1.

Le maintien de l'axe 4 dans l'ouverture transversale 1¹ en évitant son dégagement en translation, est obtenu au moyen d'une bille 7 logée dans un trou vertical 1⁵ de la bande 1 de manière à s'engager dans une gorge 4⁵ formée sur le pourtour du dit axe 4. Un ressort à boudin 8 avec vis de serrage 9 assure une pression permanente sur la bille 7 en vue d'un freinage permanent de la rotation de l'axe 4 et par suite de la plaquette de visée 5.

Les positionnements extrêmes et intermédiaires de la plaquette de visée 5 peuvent être obtenus également au moyen d'empreintes ou creusures 1⁶ - 1⁷ formées judicieusement dans le fond de la gorge 4⁵ de manière à coopérer respectivement avec la bille 7.

Il est bien évident que la bille 7 peut être remplacée par tout autre organe de poussée, tel qu'un doigt rappelé par ressort, ou simplement par une vis 10 (figure 7) vissée dans l'épaisseur de la bande 1 et dont l'extrémité s'engage dans la gorge 4⁵ à seule fin d'assurer le guidage et également un effort de freinage sur l'axe 4, comme illustré figure 7.

Dans ce dernier cas, les butées extrêmes de la plaquette de visée 5 sont obtenues d'une part en position escamotée par l'appui de sa face inférieure dans la partie avant du fond du dégagement de la section déportée 1² et d'autre part en position d'ouverture par l'appui de sa face supérieure sur le côté penté arrière 1³ de la dite section faisant suite au trou 1¹.

Les avantages de cette hausse de tir ressortent bien de la description. On souligne en particulier :

- sa facilité d'adaptation et de montage ;
 - sa rapidité de mise en place dans le cas d'utilisation en dehors de la bande.
- 40 - son rabattement dans le plan de la face supérieure de la bande

- 4 -

pour une visée normale par la dite bande ;

- son adaptation à tout type de fusil de chasse ou autres armes.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses 5 diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

-1- Hausse de tir pivotante adaptable sur la partie débordant en hauteur de la bande (1) de visée reliant les tubes de canons (2-3), caractérisée par le fait qu'elle comprend un axe tournant (4) logé dans une ouverture transversale (1¹) de la dite bande (1) 5 avec une plaque de visée (5) réglable transversalement et dont les positions extrêmes correspondent d'une part à une position de rabattement et de logement dans un dégagement supérieur (1²) de la dite bande (1) et d'autre part à une position angulaire et verticale d'appui pour l'utilisation ; des moyens assurant la 10 retenue transversale du dit axe (4) et son maintien suivant les positions angulaires de la plaque de visée.

-2- Hausse de tir selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'axe tournant (4) est établi avec une gorge périphérique (4⁵) dans laquelle s'engage une bille (7) de retenue logée 15 dans un trou perpendiculaire (1⁵) de la bande (1) avec ressort de poussée (8) et vis de réglage (9) à son extrémité ; la dite gorge périphérique (4⁵) comportant en outre des creusures (1⁶ - 1⁷) disposées suivant les positionnements angulaires de la plaque de visée (5) pour coopérer avec la bille (7), à seule fin d'assurer 20 la retenue.

-3- Hausse de tir selon les revendications 1 et 2 prises ensemble caractérisée par le fait que l'axe tournant (4) forme sur sa périphérie une face méplate (4¹) pour permettre l'appui et la fixation par vis (6) de la plaque de visée (5) avec une fente transversale (5²) pour son réglage transversal par rapport au dit axe 25 (4), et une découpe arrière et axiale (5³) en formant angle de mire.

-4- Hausse de tir selon les revendications 1, 2 et 3 prises ensemble, caractérisée par le fait que le trou transversal (1¹) de la 30 bande (1) pour l'engagement et centrage de l'axe tournant (4) est ouvert à sa partie supérieure pour déboucher dans une creusure longitudinale (1²) en queue d'aronde dont le côté penté arrière (1³) se raccorde au trou (1¹) en vue de permettre la butée angulaire de la face supérieure de la plaque de visée (5) lors de son ouverture, tandis que le côté opposé déporté (1⁴) permet le logement 35 de la partie débordante de la dite plaque de visée (5) lors de

- 6 -

son rabatement dans le plan de la face supérieure de la bande (1).

-5- Hausse de tir selon les revendications 1, 2, 3 et 4 prises ensemble, caractérisée par le fait que l'axe tournant (4) comporte sur l'une de ses faces transversales un repère (R) qui coopère avec des graduations (G) disposées en regard sur la bande (1) en vue du contrôle de l'inclinaison de la plaque de visée (5).

-6- Hausse de tir selon les revendications 1, 3, 4 et 5 prises ensemble, caractérisée par le fait que la gorge périphérique (4⁵) de l'axe tournant (4) permet l'engagement de l'extrémité d'une vis (10) vissée dans l'épaisseur de la bande (1).

-7- Hausse de tir selon les revendications 1, 2, 3, 4, 5, et 6 prises ensemble, caractérisées par le fait que l'axe tournant peut être fixé à l'intérieur de toute semelle d'appui solidaire 15 d'un ou de tubes de canon (2 et 3).

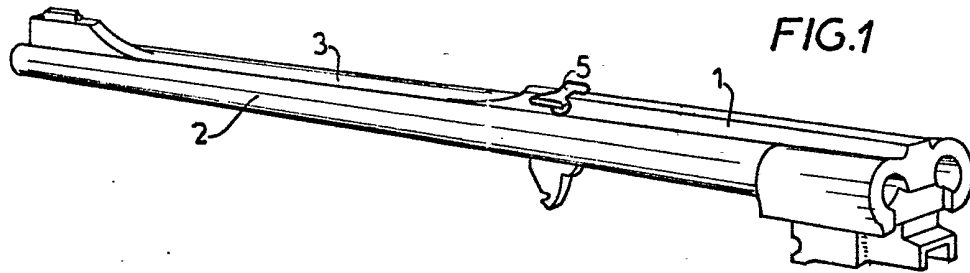


FIG. 1

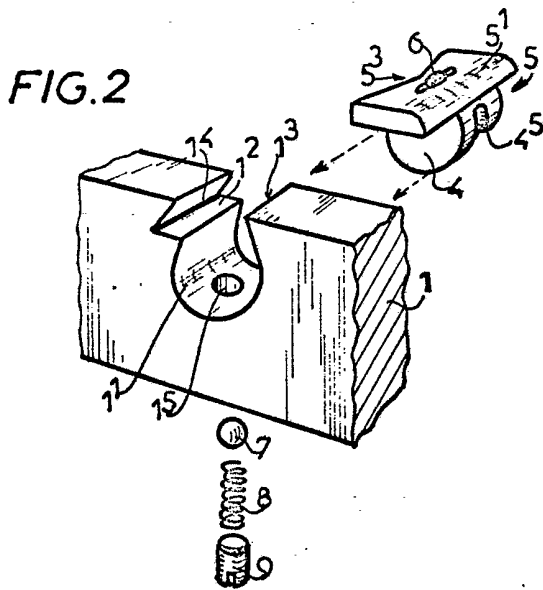


FIG. 2

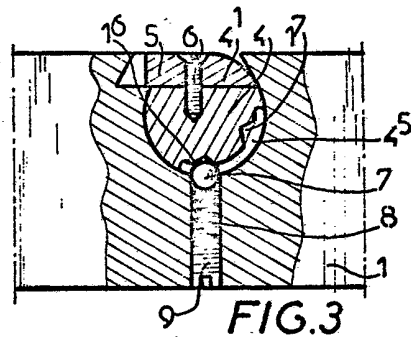


FIG. 3

FIG. 4

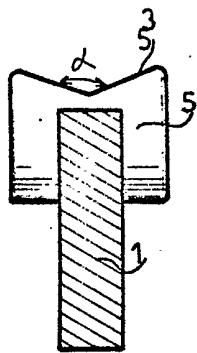
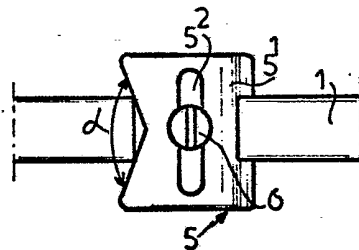


FIG. 6

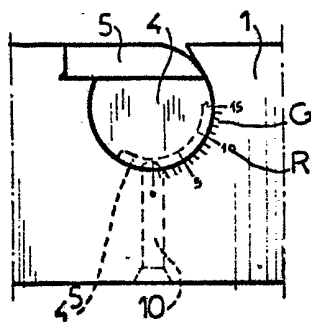


FIG. 7

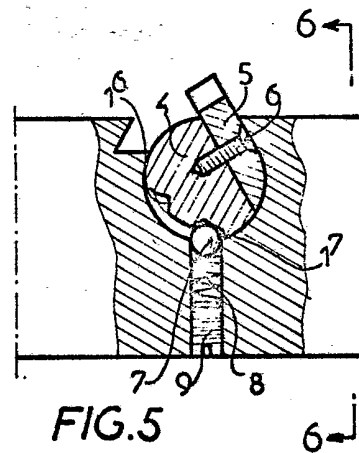


FIG. 5